

BAREME DE NOS FRAIS ET HONORAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2019

HONORAIRES DE LOCATION

1. Les honoraires d'entremise et de négociation : 300 € TTC à la charge exclusive du bailleur.
2. Les honoraires afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : 8 € TTC/m² à la charge du locataire et 8 € TTC/m² à la charge du bailleur.
3. Les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC/m² à la charge du locataire et 3 € TTC/m² à la charge du bailleur.
4. Les honoraires de rédaction de bail commercial : 30 % du loyer annuel HT.

HONORAIRES DE GESTION COURANTE

à la charge du bailleur

- De 0 à 250 € (parkings, garages, chambres) 7,2 % TTC des encaissements
- De 251 à 400 € (studio – 2 pièces) ----- 7,2 % TTC des encaissements
- De 401 à 650 € (2-3-4 pièces) ----- 6 % TTC des encaissements
- De 651 à + (5 pièces et maisons) ----- 6 % TTC des encaissements

HONORAIRES DE TRANSACTION

à la charge du vendeur

- Terrains ----- 6 % TTC (minimum de 6 000 €)
- Appartements, maisons, immeubles ----- 6 % TTC (minimum de 6 000 €)

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire

Président : Yann S AVARET

84 & 98 rue Bernardin de Saint Pierre 76600 LE HAVRE – Tél. 02 35 42 41 02 – Email : ys-immobilier@orpi.com - www.ys-immobilier.com
47 rue de la République 27500 PONT-AUDEMER – Tél. 02 32 41 36 43 – Email : ys-immobilier-pa@orpi.com
SAS au capital de 603 100 € - RCS Le Havre : 365500131 - Carte Professionnelle CPJ 7605 2018 000 024 403 délivrée par la CCI Saine Estuaire
Caisse de garantie financière LLOYD'S - 4 rue des Petits Pères - 75002 Paris

Montant 350 000 € pour la gestion, 2 600 000 € pour le syndic et 110 000 € pour la transaction N ° TVA FR86365500131